



VILLE DE XERTIGNY

BUDGETS GENERAL ET ANNEXES 2018

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Le Cadre Général du Budget

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en Mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville : www.mairie-xertigny.fr

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 Avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 Avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année civile.

Le Budget 2018 a été délibéré le 10 Avril 2018 par le Conseil Municipal. Cette note a également fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases des réunions de travail des Commissions Communales (Forêt, Voirie et Sport), du travail des Adjoint Délégués et des deux réunions de travail de la Commission des Finances, qui réunissent l'ensemble des élus municipaux, les Samedis 10 et 24 Mars. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures (Lundi au Vendredi 8h00-12h00 et 14h00-17h30 et le Samedi 9h00-12h00).

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en consolidant et en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et des équipements structurants existants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Département et d'autres organismes publics ou privés chaque fois que possible.

Le Budget Primitif 2018 de la Commune de Xertigny s'équilibre ainsi à 4 367 823 € pour la section de fonctionnement et 5 473 060 € en investissement avec une capacité d'autofinancement à hauteur de 2 123 625 €.

II. La Section de Fonctionnement

Le Budget de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A/ Les Principales Dépenses et Recettes de la Section de Fonctionnement

Afin d'éviter tout imprévu en cours d'exercice (Décisions Modificatives notamment), le Budget est généralement établi selon l'adage suivant : **les dépenses sont vues de manière optimistes** (souvent plus importantes que le réel réalisé en fin d'année), **les recettes elles de manière pessimiste** (les dotations restant une incertitude jusqu'à leur notification officielle en cours d'année, de même pour les recettes encaissées au titre des prestations fournies par la collectivité qui ne peuvent qu'être envisagées avant leur réalisation).

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses Courantes	713 253 €	Recettes des Services du Domaine	171 068 €
Dépenses de Personnel	1 147 730 €	Impôts et Taxes	1 536 725 €
Autres Dépenses de Gestion Courante	307 600 €	Dotations, Subventions et Participations	622 298 €
		Autres Recettes de Gestion Courante (loyers notamment)	355 000 €
Dépenses Financières (Intérêts des Emprunts)	11 430 €	Atténuation de Charges	10 000 €
Dépenses Exceptionnelles (Bourses et Prix, Secours et Dots)	6 750 €	Autres Recettes Exceptionnelles	5 000 €
Dépenses Imprévues	30 000 €	Recettes Financières	11,11 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 216 763 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 700 102 €

Dotations et Amortissements	27 435 €	Travaux en Régie	19 950 €
		Amortissements	4 400 €
Virement à la Section d'Investissement (Capacité d'Autofinancement)	2 123 625 €	Excédent N+1 Reporté	1 643 371 €
TOTAL DEPENSES ORDRES	2 151 600 €	TOTAL RECETTES ORDRES	1 667 721 €
TOTAL DEPENSES (REELLES + ORDRE)	4 367 823 €	TOTAL RECETTES (REELLES + ORDRE)	4 367 823 €

B/ Détail des Recettes de Fonctionnement

1) Le Chapitre 013, relatif aux Atténuations de Charge

Il s'agit des remboursements sur les rémunérations du personnel effectués par les organismes sociaux, notamment le remboursement des IJ.

Il est prévu 10 000 € pour 2018.

2) Le Chapitre 70, relatif aux Produits des Services du Domaine

On y retrouve les prestations payantes fournies à la Population (recettes encaissées dans le cadre de la garderie et cantine périscolaire, location du patrimoine, concessions cimetières, régies et actions diverses, mise à disposition de personnel, etc...).

Il est prévu 171 068 € pour 2018.

3) Le Chapitre 73, relatif aux Impôts et Taxes

TYPE	BP 2017	BP 2018
Contributions Directes (TH, TFB et TFNB)	603 691 €	581 220 €
Attribution de Compensation	810 730 €	792 416 €
FNGIR		96 239 €
Fonds de Péréquation		40 000 €
Fonds Départemental des Droits de Mutation (changement d'article entre 2016 et 2017)	23 700 €	25 700 €
Reversement du Prélèvement de l'Etat sur le Produit	96 239 €	
Droits de Place	800 €	700 €
Autres Taxes	600 €	450 €
TOTAUX DOTATIONS	1 535 760 €	1 536 725 €

Tout d'abord, on retrouve les Contributions Directes (TH, TFB et TFNB).

Afin de participer, dans un effort commun au projet de revitalisation globale du bourg-centre que constitue Xertigny, et ainsi renforcer l'attractivité pour nos entreprises et nos habitants, **il est proposé une baisse de 5% du taux de Foncier Bâti, en comparaison avec 2017,**

Le produit attendu des Contributions Directes s'élève ainsi pour 2018 à 581 226 €. Il reste toutefois l'incertitude de l'annonce par le gouvernement de la suppression progressive de la taxe d'habitation, qui devrait être compensée intégralement, toutefois comment ?

ANNEES	Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Montant Total Attendu
2017	9,23%	17,22%	18,29%	589 580 €
2018	9,23%	16,36%	18,29%	581 226 €

On y retrouve également :

- **l'Attribution de Compensation à hauteur de 792 416 €**, délibérée lors du CM de Janvier 2018. Pour rappel, ce montant est issu des transferts de charges et des recettes fiscales vers les intercommunalités.
- **le FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales, qui permet de compenser les conséquences financières de la perte de la taxe professionnelle), **qui s'élève à 96 239 € pour 2018.** La recette était inconnue lors de l'établissement du BP 2017 et n'était donc pas budgétée.
- un ensemble de **recettes diverses** (fonds de péréquation, droits de place et autres taxes) pour **66 850 €.**

4) Le Chapitre 74, relatif aux Dotations, Subventions et Participations de l'Etat

Les dotations de l'Etat sont en constance baisse depuis plusieurs années (près de 15% en 4 ans). Pour 2018, une nouvelle baisse est à déplorer, 4% de moins par rapport à 2017, soit **un montant de 566 298 €**.

TYPE	MONTANTS 2015	MONTANTS 2016	MONTANTS 2017	MONTANTS 2018
Dotation Forfaitaire	360 561,00 €	302 399,00 €	271 453,00 €	267 000,00 €
DSR - Fraction Bourg-Centre	174 642,00 €	177 288,00 €	184 960,00 €	174 848,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	42 840,00 €	38 556,00 €	25 358,00 €	22 800,00 €
Dotation Compensation de la Réforme Fiscale	50 603,00 €	50 603,00 €	50 603,00 €	30 000,00 €
Dotation Unique de Compensation Spécifique	9 015,00 €	7 645,00 €	2 379,00 €	2 000,00 €
Etat - Compensation Exo TF	8 000,00 €	6 491,00 €	4 429,00 €	26 050,00 €
Etat - Compensation Exo TH	59 451,00 €	48 276,00 €	41 913,00 €	43 600,00 €
TOTAUX DOTATIONS	705 112,00 €	631 258,00 €	581 095,00 €	566 298,00 €

5) Le Chapitre 75 relatif aux Autres Produits et Gestion Courante

On y retrouve le revenu des immeubles de la collectivité (location de salles, appartements ou encore Woodies) pour un montant global de 95 000 €.

Il est à noter également une subvention du Budget Forêt vers le Budget Général à hauteur de 260 000 € pour compléter la capacité d'autofinancement de la commune.

6) Les Chapitres 76 et 77 relatifs aux Produits Financiers et Produits Exceptionnels

On y retrouve des éléments divers tels que les produits de participation ou encore les produits exceptionnels divers, prévus pour 2018, à hauteur de 5 011,11 €.

7) Le Chapitre 002 relatif à l'Excédent de Fonctionnement Reporté

Il est de 1 643 370,89 € pour 2018 et participe au financement des dépenses de la section de fonctionnement.

C/ Détail des Dépenses de Fonctionnement

Tout comme les Recettes de Fonctionnement, on retrouve plusieurs Chapitres afférents.

1) Le Chapitre 011, relatif aux Charges à Caractère Général

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les assurances obligatoires, les prestations de services effectuées, les taxes sur le patrimoine, les fournitures et sorties scolaires, etc... Suite aux deux précédentes éditions du Festival Musik Fabrik, les dépenses afférentes prévisionnelles sont également prévues et affectées aux articles correspondants.

Elles s'élèvent, pour 2018, à un montant de 713 253 €.

A noter notamment, suite à la DM n°1 de Juin 2017, le transfert du montant dû au SDEV pour le financement d'opération d'investissement (création ou renouvellement d'éclairage public), qui passe désormais, à la demande de la Trésorerie, sur la Section de Fonctionnement.

→ transfert de 90 000 € à l'article 615232 Réseaux, en lieu et place d'une opération dans la Section d'Investissement.

2) Le Chapitre 012 relatif aux Dépenses de Personnel et Frais Assimilés

Il s'agit des traitements, salaires, indemnités et charges du personnel communal, qui représentent la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, soit 1 147 730 €.

A noter, pour 2018 :

- certains non-remplacements de départs en retraite ;
- la suppression progressive des emplois aidés qui entraînent la création de postes pour accroissement temporaire d'activité de droit public ;
- l'ouverture d'un poste de Chef de Projet pour la Revitalisation du Bourg-Centre ;
- le poste de Bibliothécaire ouvert à 35h00, dont 15h00 sont consacrés au développement de projet, et notamment celui de la future Médiathèque.
- la création d'un poste de Service Civique.

3) Le Chapitre 065 relatif aux Autres Charges de Gestion Courante

On y retrouve notamment les indemnités des élus (Maire, Adjoints et Conseillers Délégués), mais également la participation aux syndicats :

Organismes	Cotisation 2018
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	72 184,18 €
Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes (SMIC)	1 400,00 €
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny (SISS)	41 000,00 €
Association de Contrat du Pays de la Vôge (Portage de Repas)	1 700,68 €
Association des Maires Ruraux	105,00 €
Association des Maires des Vosges	559,74 €
Agence Technique Départementale des Vosges	1 648,80 €
TOTAL PARTICIPATIONS	118 598,40 €

On y retrouve également le versement de **deux subventions inter-budgétaires** :

- la subvention vers le Budget du CCAS, à hauteur de 9 200 € (+ 2 200 € par rapport à 2017) afin de financer les actions entreprises par ce dernier ;
- la subvention d'équilibre vers le Budget Eau, à hauteur de 60 000 €, qui fait suite à la décision prise en Commission Finances de réaliser une réfection globale du réseau d'eau de la rue principale de Rasey.

4) Les Chapitres 66 et 67 relatifs aux Charges Financières et Exceptionnelles

Le tout à hauteur de 18 180 €, qui comprend notamment les titres annulés et les intérêts des emprunts.

5) Le Chapitre 023 relatif au Virement à la Section d'Investissement

En fin d'exercice comptable, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Soit une capacité d'autofinancement pour les projets de la Section d'Investissement à hauteur de 2 123 625 €.

III. La Section d'Investissement

A/ Vue d'Ensemble

Le Budget d'Investissement prépare l'avenir de la collectivité avec des dépenses et des recettes liées à la création, réhabilitation, consolidation ou encore mise aux normes du patrimoine de la commune.

Le Budget d'Investissement s'équilibre à 5 473 060 € et se présente de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursement d'Emprunts	34 400 €	Excédent d'Investissement et de Fonctionnement Capitalisé	1 716 500 €
Opérations Nouvelles	2 848 810 €	Virement de la Section de Fonctionnement	2 123 625 €
Opérations (Restes à Réaliser)	2 474 500 €	FCTVA (remboursement TVA)	145 000 €
Amortissements de Subvention	4 400 €	Taxe d'Aménagement	2 000 €
Travaux en Régie	19 950 €	Subventions Nouvelles	590 500 €
Subventions Exceptionnelles (Création Maison du Vélo)	45 000 €	Subventions (Restes à Réaliser)	758 000 €
Frais d'Etude (EPFL pour l'EHPAD)	16 000 €	Emprunt	110 000 €
Dépenses Imprévues	30 000 €	Amortissement (Ecritures d'Ordre entre Sections)	27 435 €

TOTAL GENERAL	5 473 060 €	TOTAL GENERAL	5 473 060 €
----------------------	--------------------	----------------------	--------------------

Pour rappel, les dépenses engagées (RaR) s'élèvent à 2 474 500 € et les recettes engagées (RaR) à 758 000 €, soit un solde à couvrir de - 1 716 500 €.

B) Détail des Recettes d'Investissement

Les recettes principales du Budget d'Investissement sont constituées par :

- l'excédent d'investissement,
- le virement de la section de fonctionnement,
- le remboursement FCTVA,
- une partie d'emprunt, inscrit cette année à hauteur de 110 000 € (pour participer au financement de la réhabilitation d'un nouvel équipement structurant (création d'une Médiathèque), les taux d'emprunt étant aujourd'hui relativement bas et la collectivité ayant un taux d'endettement très bas).

On retrouve aussi et surtout **les subventions pour les opérations d'investissement** :

Le Conseil Départemental des Vosges, l'Etat (par le biais de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local, le Contrat de Ruralité ou encore le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), la Région Grand Est font parties des financeurs de la plupart de nos gros dossiers d'investissement. Les subventions d'investissements déjà attribuées pour l'année 2018 sont les suivantes :

- 668 502 € au titre de l'Etat ;
- 265 275 € au titre du Conseil Départemental des Vosges ;
- 104 908 € au titre du Conseil Régional Grand Est ;
- 23 000 € au titre de la Fédération Française de Football.

C/ Détail des Dépenses d'Investissement

Au-delà des dépenses hors opérations, que sont **les remboursements d'emprunt (33 400 €), les dépôts et cautionnement reçus (1 000 €), les immobilisations (= travaux en régie pour 19 950 €) et les dépenses imprévues (30 000 €).**

On retrouve également, pour 2018 :

- **les frais d'étude technique pour l'ancien EHPAD à destination de l'EPFL à hauteur de 16 000 € (cf Délibération de Juin 2017) ;**
- **le versement d'une contribution exceptionnelle pour la Création d'une Maison du Vélo à destination du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges à hauteur de 45 000 €.**

On retrouve les opérations d'investissements définies à l'occasion des deux réunions de la Commission Finances des Samedis 10 et 24 Mars 2018 :

Pour la partie bâtementaire :

- o Création d'une Maison des Associations et sa Salle de Fitness (1 100 000 €)
- o Mise en Accessibilité de la Mairie (700 000 €)
- o Transformation de la Bibliothèque Actuelle en Médiathèque (350 000 €)
- o Extension de la Maison de Santé Actuelle (120 000 €)
- o Réhabilitation Eglise Centre (250 000 €)
- o Ascenseur Primaire (100 000 €)
- o Façade Ecole Primaire (RaR 110 000 €)

Pour la partie plus spécifique « projets sportifs » :

- o Synthétique Stabilisé (200 000 €)
- o Création d'un Pump Track sur la Base de Loisirs des Woodies (100 000 €)
- o Aménagement de Douches au Chalet du Stabilisé (60 000 €)
- o Eclairage Courts de Tennis (40 000 €)
- o Aménagement (15 000 €)

Pour la partie voirie :

- o Programme de Voirie 2017 (280 000 €)
- o Programme de Voirie 2018, dont la Réhabilitation de la Rue Principale à Rasey (400 000 €)
- o Réhabilitation de la Cour de l'Ecole Maternelle du Centre (200 000 €)
- o Aménagement de Centre-Bourg (1ère Tranche : Réhabilitation du Carrefour de la Poste et Enfouissement du Réseau Electrique) (244 500 €)
- o Réhabilitation du Mur de Soutènement à Amerey (90 000 €)
- o Réhabilitation Mur de l'Etang Janon (20 000 €)
- o Création de Canalisations d'Eaux Pluviales Route de Plombières (8 000 €)

D'autres **projets divers**, également envisagés pour 2018 :

- Caméras de Surveillance (120 000 €)
- Etude Pré-Opérationnelle de Revitalisation du Bourg-Centre (100 000 €)
- Sécurité Incendie (40 000 €)
- Acquisition de Bornes à Assistance Electrique (20 000 €)

V. Les Budgets Annexes

La Commune de Xertigny disposait encore de **quatre Budgets Annexes en 2016 : le Budget Eau, le Budget Forêt, le Budget Tourisme et le Budget Zone Artisanale.**

La Loi NOTRe du 7 Août 2015 a prévu le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme » aux intercommunalités à compter du 1^{er} Janvier 2017. Par Délibération n°29/17 du 31 Mars 2017, le Conseil Municipal a donc clôturé **le Budget Annexe Tourisme** en incorporant le déficit de fonctionnement à l'excédent de fonctionnement du Budget Général, tout en transférant la compétence à la Communauté d'Agglomération d'Epinal à travers l'Office de Tourisme d'Epinal.

Cette Loi a également prévu le transfert de la compétence « création, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales et artisanales » aux intercommunalités avec un délai d'exécution jusqu'au 31 Décembre 2017. Par Délibération n°92/17 du 6 Décembre 2017, le Conseil Municipal a donc clôturé **le Budget Annexe Zone Artisanale** en autorisant la reprise de l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement dans le Budget Général, tout en transférant la compétence à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

A/ Le Budget Annexe Eau

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Commune de Xertigny a reconduit la gestion déléguée de son service public d'eau potable par le biais d'un nouveau contrat d'affermage, suite à une procédure de Délégation de Service Public. Ce contrat a été signé avec la société VEOLIA pour une durée de 12 ans.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	228 793 €	996 581 €
RECETTES	228 793 €	996 581 €

Le Budget Annexe Eau comprend, en **dépenses d'exploitation** les charges à caractère général (quasi nulles (858€) car c'est Véolia qui se charge du fonctionnement, du remboursement des intérêts d'emprunt (8160€ dont 1100 pour un nouvel emprunt que ns vous proposerons) et des dotations d'amortissement (75375€), s'ajoutent les dépenses imprévues (300€). 145200€ d'autofinancement sera versé à la section d'investissement pour équilibrer la section.

Il comprend, en **recettes d'exploitation**, la vente d'eau (part communale 70 000€) et à titre exceptionnel une subvention à hauteur de **60 000 € du Budget Général**, afin de financer les investissements importants de cette année en contrepartie des non-financements par l'Agence de l'Eau.

Les **recettes d'investissements** sont malheureusement plutôt maigres face aux dépenses d'investissement, l'Agence de l'Eau, auparavant principal financeur, ne finançant quasiment plus aucun dossier suite aux nouvelles orientations budgétaires fixées dans la Loi de Finances 2018.

Outre l'excédent d'investissement de 238 654€, nous vous proposons de prévoir un emprunt de 220000€ pour financer les différents travaux exposés ci-dessous. Le remboursement de TVA collectée par Veolia pour 77000€, les amortissements pour 75375€ et le virement de la section de fonctionnement de 145 200€.

Seul le Conseil Départemental des Vosges contribuera donc aux recettes d'investissement pour 2018 à hauteur de 120 400 €.

Les **principales dépenses d'investissement pour 2018** sont :

D'une part, les dépenses hors opérations (remboursement d'emprunt de 15 100 € et 2250 € en nouvel emprunt) et l'amortissement de subventions pour 40 400€ et les dépenses imprévues de 10 000 €.

D'autre part, les opérations individualisées :

- Remplacement et Renforcement de la Canalisation Rue de l'Eglise à Rasey pour 330 000 €,
- Réhabilitation de Deux Réservoirs (Chapuis et Le Roulier) pour 260 000 €,
- Etude Diagnostic du Réseau d'Eau Potable pour 75 000 €,
- Remplacement et Renforcement de Canalisations La Manche à Rasey (complément du programme de voirie) pour 38 000 €,
- Aménagement de Centre-Bourg (1^{ère} Tranche : Remplacement de Canalisations en complément du programme de voirie envisagé) pour 22 600 €,
- Télégestion des Compteurs de Sectorisation pour 30 000 €.

B/ Le Budget Annexe Forêt

La Commune de Xertigny disposant d'un territoire de 5 000 ha, dont 2 000 ha de forêt (et notamment 800 ha de forêt communale), le Budget Annexe Forêt représente donc une source importante de revenus pour la collectivité.

Le patrimoine forestier relevant du régime forestier est géré en concertation avec les services de l'Office National des Forêts, qui propose un programme annuel de travaux sur la base d'un plan d'aménagement pluriannuel.

le budget foret s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	649 992 €	421 400 €
RECETTES	649 992 €	421 400 €

Le Budget Annexe Forêt comprend, en **recettes de fonctionnement**, les produits des services (dont les affouages et les droits de chasse) à hauteur de 124 600 € et l'excédent de fonctionnement de 525 391 000 € reporté.

En **dépenses de fonctionnement**, Les charges générales s'élèvent à 129 892 € et comprennent les prestations de coupes de bois, frais d'acte, cotisations diverses et frais de gardiennage ONF.

Un reversement de 260 000 € vers le Budget Général est prévu, 6 000 € en dépenses imprévues et enfin 251 400 € d'autofinancement est versé à la section d'investissement.

En **matière d'investissement**, les **recettes** s'élèvent à 421 400€ et sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 24 707 €, de l'excédent d'investissement de 76 694 € et du virement de la section de fonctionnement de 251 400 €.

Le Conseil Régional Grand Est et l'Etat par le biais de leurs programmes d'aide (et notamment le FEADER) subventionnent certaines dépenses d'investissement. Pour 2018, ce sont 68 600 € qui seront perçus par la collectivité dans le cadre du projet de Création d'une Piste au Rechentoux.

Les principales **dépenses d'investissement** sont constituées de 1 200 € de frais d'études pour le diagnostic des arbres de l'arboretum, de 10 000 € de dépenses imprévues et des projets pour 2018 qui s'élèvent à 410 200 € comme suit :

- Création d'une Route Forestière et d'une Passerelle au Gué du Saut : 140 000 €,
- Remise aux Normes de la Route Forestière de la Hutte : 50 000 €,
- Programme d'Actions 2017 et 2018 : 50 000 €,
- Création de Pistes Forestières en Parcelles 10 et 13 : 15 200 €,
- Acquisitions Diverses de Parcelles Forestières : 155 000 €.

A Xertigny, le 10 Avril 2018



Véronique MARCOY
Maire de Xertigny